



RAPPORT ANNUEL 2019

DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ÉGLISE UNIE DU CANADA





Le Conseil de retraite et ses comités surveillent activement la santé du Régime et les effets de la pandémie de COVID-19 sur les marchés d'investissement.



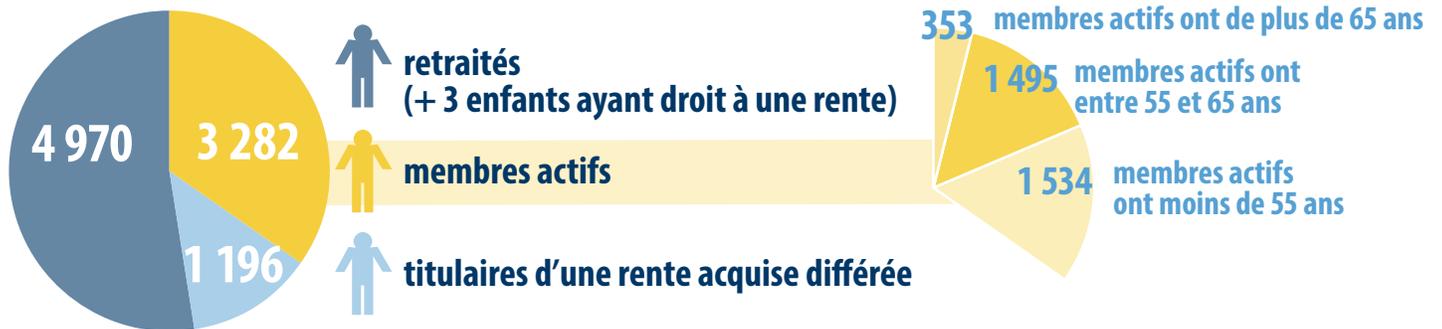
Faits en bref sur votre régime de retraite	3
Messages aux membres	4
Gouvernance	9
Activités de 2019 : bilan de l'année	11
Données financières	14
Fournisseurs de services	18
Principes fondateurs	19
Communications du Conseil de retraite	20
Bénévoles et employés	22



FAITS EN BREF sur votre régime de retraite

Au 31 décembre 2019

Données démographiques sur le Régime



Membre retraité : membre qui touche actuellement ses prestations de retraite

Membre actif : membre qui est actuellement employé par l'Église Unie
 Membre titulaire d'une rente acquise différée : membre qui a accumulé des prestations de retraite, mais qui ne les touche pas encore

Durée moyenne de cotisation au régime **19 ans**

Durée moyenne de perception des prestations de retraite **24 ans**

Total des prestations de retraite versées par an

2019 : 66 778 000 \$
 2018 : 67 608 000 \$
 2017 : 66 628 000 \$
 2016 : 64 710 000 \$

Comprend les remboursements et les prestations de décès

75,5 âge moyen des retraités

64 âge moyen des membres du Régime au moment de la retraite

302 membres se sont joints au Régime en 2019

193 membres ont pris leur retraite en 2019

Âge moyen des membres actifs

53,7



MESSAGES AUX MEMBRES



Du modérateur et de la secrétaire générale

Chers amis,

Nous avons terminé l'année 2019 avec une confiance et une aise croissantes, dans le contexte des changements organisationnels amorcés le 1^{er} janvier dans notre Église, nous familiarisant avec les nouveaux modes de faire Église ensemble. Nous avons également terminé 2019 avec une confiance accrue dans la stabilité de l'économie canadienne et les orientations qu'elle prenait. Or, comme nous le savons tous, 2020 a changé complètement la donne.

Heureusement, durant cette dernière décennie de profonds changements économiques, notre Conseil de retraite et ses comités ont géré notre fonds de pension de manière avisée et prudemment, de sorte qu'à présent, dans cette situation inédite, le Régime est en bonne position pour résister à la tempête. Merci à vous, membres bénévoles du Conseil et personnel du Régime, de votre gestion prudente et loyale de cette ressource.

L'exécutif du Conseil général est l'administrateur de notre fonds de pension. À ce titre, il est tenu d'assurer l'intégrité de la gouvernance et de la gestion du Régime, et la sécurité des prestations de retraite promises. Conscient que ces responsabilités exigent un savoir-faire professionnel dans le domaine des régimes de retraite, l'exécutif les a déléguées, pour la plupart, au Conseil de retraite et à ses comités permanents. Le Conseil rend compte chaque année de son travail à l'exécutif ainsi qu'à vous, membres du Régime, en présentant son Rapport annuel.

L'an dernier, l'exécutif a approuvé une déclaration révisée de convictions et de principes directeurs ainsi qu'un mandat révisé du Conseil ([Statement of Beliefs and Guiding Principles](#) et [Terms of Reference](#), deux documents consultables en anglais à www.uccan-benefitscentre.ca) qui contribuent à renforcer la gouvernance efficace du Régime.

L'année 2019 fait maintenant partie du passé, mais l'année 2020 est encore en train de s'écrire. Puissiez-vous demeurer en sécurité, vous et vos proches, en cette période, et garder foi et confiance dans l'Esprit constant de Dieu qui nous tient en toutes circonstances, pour l'éternité.

Dans la foi,

Handwritten signature of Richard Bott in black ink.

pasteur Richard Bott
modérateur

Handwritten signature of Nora Sanders in black ink.

Nora Sanders
secrétaire générale, Conseil général





Du président du Conseil de retraite

Chers membres

Quelle différence en un an! Après les rendements négatifs en 2018, 2019 a été une excellente année pour l'économie canadienne et le bilan du Régime.

En nous fondant sur la situation financière du fonds de pension à la fin de 2018 et sur notre expérience des marchés jusqu'au milieu de 2019, le Conseil a déterminé, fin 2019, que le Régime était suffisamment capitalisé pour que nous puissions nous permettre d'augmenter légèrement les pensions des retraités et des titulaires de rentes différées et d'augmenter provisoirement le taux d'accumulation des membres actifs et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Depuis le début de 2020, une urgence sanitaire mondiale affecte l'économie mondiale, les marchés d'investissement et pratiquement tous les aspects de notre vie. Compte tenu de la situation, le Conseil de retraite et ses comités surveillent activement la santé du régime et les effets de la pandémie de COVID-19 sur les marchés d'investissement. Anne Soh et Deborah Leckman donnent des précisions dans leurs messages.

Le personnel du Centre d'avantages sociaux travaille à domicile depuis la mi-mars pour assurer la prestation des services administratifs et il compte continuer de le faire durant tout le printemps et l'été 2020. Les ordinateurs portables commandés avant la pandémie sont arrivés juste avant la fermeture des bureaux. La transition a été fluide grâce à la technologie que le Bureau du Conseil général a adoptée, qui permet aux membres du personnel de travailler en toute sécurité depuis leur domicile sur des réseaux et des serveurs en nuage basés au Canada. Soyez assurés que, pendant toute cette période, il n'y aura aucune interruption des services dont vous avez besoin.

En cette période, il est important de rappeler que les régimes de retraite sont durables et que notre régime est entré dans cette période volatile dans une position relativement forte. Nous pensons qu'il est en mesure de résister à cette tempête grâce à la gestion prudente à long terme qui a été assurée au fil des années.

Le reste de ce bilan rend compte du rendement et de l'administration du fonds de pension en 2019.

Nous espérons que vous, vos familles et vos amis, demeurez sains et saufs.

Au nom du Conseil de retraite,

Marcus Robertson

Marcus Robertson, président

Pour consulter les notices biographiques des membres, allez à <https://egliseunie.ca/ressources/vie-en-paroisse/administration/> (cliquez sur « Régime de retraite : Membres des comités »).





De la présidente du Comité consultatif du Régime de retraite

Chers membres

Le monde a changé ces derniers mois, mais certaines choses demeurent identiques. Voici un résumé des principales activités entreprises depuis la lettre que je vous ai adressée il y a un an.

Le Comité consultatif du Régime de retraite (CCRR) continue de remplir son mandat de soutien au Conseil de retraite en conception, capitalisation et administration du Régime. En 2019, le CCRR a collaboré avec le Conseil de retraite pour déterminer si la caisse de retraite pouvait se permettre une hausse des pensions. Après une analyse approfondie, le CCRR a recommandé, avec l'approbation du Conseil, une augmentation de 4 % pour les retraités et les titulaires de rentes différées à compter du 1er janvier 2020, et une hausse provisoire du taux auquel les membres actifs accumuleront leur pension en 2020.

Pour surveiller la santé financière du Régime, le CCRR fait faire des contrôles trimestriels de la capitalisation du Régime. Le CCRR collabore avec le personnel et avec Mercer, l'actuaire du Régime, pour procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2019, qui sera déposée auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Après le dépôt, les cotisations et les prestations resteront stables pour trois ans, un résultat apprécié en ces temps incertains.

Le CCRR a également achevé son examen et recommandé au Conseil de retraite la Politique de financement révisée. Elle contient des lignes directrices sur le moment où des améliorations des prestations futures peuvent être accordées en fonction de la situation financière du Régime. Enfin, le CCRR reçoit des mises à jour trimestrielles sur le Projet d'administration des pensions et des avantages sociaux, ses membres continuant de siéger au Comité directeur qui assure la supervision directe du Projet.

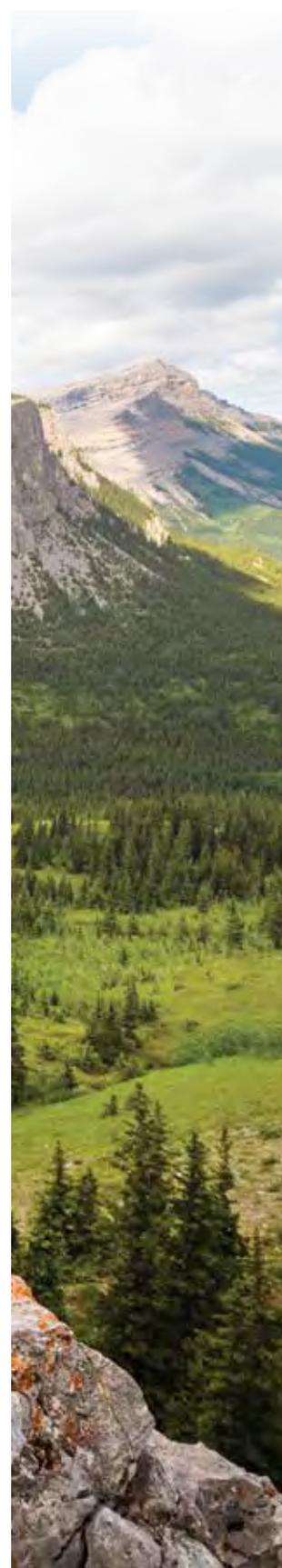
Le CCRR est composé de spécialistes du domaine des pensions – par exemple des avocats, des actuaires et des cadres administratifs de grands régimes canadiens. Les membres du CCRR sont heureux de contribuer, en consacrant temps et savoir-faire, au succès du Régime de retraite de l'Église unie du Canada. Au nom de tous les membres du Comité, je reconnais la contribution du personnel du Bureau du Conseil général et je l'en remercie.

Nous, membres du CCRR, espérons que vous êtes tous et toutes, vous et les membres de votre famille, sains et saufs.

Au nom du Comité consultatif du Régime de retraite,

Anne Soh, présidente

Pour consulter les notices biographiques des membres, allez à <https://egliseunie.ca/ressources/vie-en-paroisse/administration/> (cliquez sur « Régime de retraite : Membres des comités »).





De la présidente du Comité d'investissement

Chers membres

Le fonds de pension a connu une excellente année en 2019, avec un rendement de 13,4 %, un rebondissement après un rendement de -1,5 % en 2018. L'actif a atteint un nouveau sommet, avec une croissance de 9 % et une valeur qui dépassait 1,5 milliard de dollars en fin d'année. Le rendement sur 4 ans a été de 7 %, ce qui est inférieur à l'indice de référence de 7,2 %, mais supérieur au rendement requis de 6,3 % pour respecter les promesses faites aux membres sur les prestations de retraite. Ce sous-rendement est en grande partie attribuable à nos gestionnaires de portefeuilles d'actions étrangères. Pour remédier à cette situation, le Comité d'investissement a consacré la plus grande partie de l'année 2019 à analyser la meilleure manière de structurer la répartition d'actions étrangères, qui représentent environ 20 % de l'actif. À la fin de l'année, le Comité d'investissement a élaboré un plan de restructuration des actions étrangères, qu'il mettra en œuvre en 2020.

La pandémie de coronavirus modifie considérablement les perspectives d'investissement. Au moment de la rédaction de cette lettre, il y a encore beaucoup de choses que nous ignorons sur le cours de la pandémie et la manière dont elle influera sur les placements du fonds. Jusqu'à présent, l'effet négatif s'est surtout fait sentir sur les marchés d'actions dont les rendements sont très volatils. Ce résultat est compréhensible dans le contexte où les investisseurs s'efforcent d'évaluer la profondeur et la durée de la crise. Les administrations fédérales ont mis en place des programmes de soutien aux particuliers et aux entreprises, mais il y aura certainement un certain nombre de sociétés, grandes et petites, qui ne survivront pas. Cela n'a pas aussi mal tourné pour les marchés obligataires, à l'exception de certaines obligations à haut risque de sociétés. Ce qui a certainement aidé le marché obligataire a été le soutien des banques centrales, qui ont acheté une quantité et une variété sans précédent d'obligations afin de fournir les liquidités et le soutien des prix dont le marché avait besoin. Tout dépendra en grande partie de la durée de la pandémie et des exigences de protection sur place, et du risque de deuxième vague à l'automne.

Les mesures prises par le Conseil de retraite pour modifier la composition de l'actif en début 2019 en augmentant de 15 % le pourcentage cible des obligations détenues par le Régime, lequel est passé de 40 % à 55 %, ont permis d'atténuer les pertes. La cible de répartition en actions est passée de 60 % à 45 %. Les participations incluent des placements dans l'immobilier et le capital-investissement, l'exposition du fonds de pension à la volatilité des marchés des actions cotées en bourse se situant à 35 % en fin d'année. Cette répartition à plus faible risque diminuera le risque de rendements négatifs importants. Il est difficile de dire comment se terminera l'année 2020, mais le Comité d'investissement est d'avis qu'il devrait garder la composition actuelle de l'actif telle quelle dans la mesure où elle a été conçue pour le long terme. Les mesures tactiques prises à court terme en fonction des risques et opportunités perçus tournent souvent mal, et ce n'est pas ce que vise le Comité d'investissement.



Le Comité d'investissement continue d'intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) à sa gouvernance de l'actif du Régime dans le cadre d'activités d'engagement actionnarial et de vote par procuration. La pandémie de la COVID-19 a certainement créé de nouveaux enjeux sociétaux que le Comité d'investissement devra prendre en compte au-delà des conséquences économiques évidentes.

La composition du Comité d'investissement n'a pas changé en 2019. Le Comité des nominations du Conseil général a reconduit trois membres en 2019 et un au début de 2020 pour des mandats de trois ans. La composition et les compétences du Comité d'investissement sont suffisamment solides, stables et diversifiées pour que la crise actuelle puisse être gérée. Je remercie tous les membres du Comité de leur dévouement et de leur professionnalisme. Nous prenons notre rôle très au sérieux et consciencieusement en aidant le Régime à respecter les promesses faites aux membres au sujet de leur retraite.

Cordialement,



Deborah Leckman, présidente

Pour consulter les notices biographiques des membres, allez à <https://egliseunie.ca/ressources/vie-en-paroisse/administration/> (cliquez sur « Régime de retraite : Membres des comités »).



Structure de gouvernance du Régime de retraite



Composition et nominations

Depuis le dernier rapport annuel, il y a eu deux changements dans la composition du Conseil de retraite. Le Conseil tient à remercier Malcolm Boyle, qui a terminé son troisième et dernier mandat en décembre 2019. Le dévouement de Malcolm au Conseil ainsi que ses compétences et son expérience juridiques nous manqueront. Carmen Lansdowne a quitté le Conseil de retraite au début de 2020 en raison de la charge de travail. Le Conseil remercie Carmen d'avoir apporté au Conseil des perspectives et idées nouvelles.

Un changement a été apporté à la composition du Comité consultatif du Régime de retraite depuis le dernier rapport annuel. Ayant d'autres engagements, Catherine Lai s'est retirée. Le CCRR remercie Catherine d'avoir offert son savoir-faire actuariel et administratif.

Aucun changement n'a eu lieu dans la composition du Comité d'investissement depuis le dernier rapport annuel.

Vous trouverez, en cliquant sur le lien <https://egliseunie.ca/ressources/vie-en-paroisse/administration/> (cliquez sur « Régime de retraite : Membres des comités »), la liste complète de tous les membres bénévoles qui siègent au Conseil de retraite, au CCRR ou au Comité d'investissement, ainsi qu'une courte notice biographique de chaque membre, qui décrit en détail son expertise dans le domaine des pensions, des finances, des ressources humaines ou les autres compétences et perspectives qu'il apporte au groupe (lien du fonds documentaire du Centre d'avantages, en anglais, [Benefits Centre Document Library](#)).

Responsabilité fiduciaire et diligence raisonnable

Pour le Conseil de retraite, le Comité consultatif du Régime de retraite (CCRR) et le Comité d'investissement, l'obligation fiduciaire envers les membres et la diligence raisonnable dans la direction du Régime sont primordiales.

On entend par obligations fiduciaires :

- le devoir de loyauté envers les bénéficiaires (éviter les conflits d'intérêts, ne pas faire passer ses intérêts avant ceux des bénéficiaires, ne pas tirer d'avantages personnels de son rôle de fiduciaire);
- le devoir de prudence par souci des bénéficiaires du Régime (en faisant preuve de la diligence raisonnable et de la compétence nécessaire pour bien s'informer de l'ensemble de la documentation disponible de façon à prendre les meilleures décisions);
- le devoir d'impartialité;
- le devoir de divulguer l'information nécessaire;
- le devoir de protéger les renseignements confidentiels.

La norme fiduciaire n'est pas parfaite. Il est essentiel d'établir la diligence raisonnable qui consiste notamment à :

- envisager un éventail de solutions afin de faire des choix raisonnables;
- solliciter des avis spécialisés s'il y a lieu;
- documenter le processus de diligence raisonnable ou tenir les procès-verbaux pertinents;

- conserver les dossiers de retraite le plus longtemps possible et lorsque c'est faisable en pratique;
- examiner de temps à autre le processus de gouvernance et la documentation afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux pratiques exemplaires en cours.

Vous trouverez une explication détaillée des structures hiérarchiques et des sphères de responsabilité des organes directeurs du Régime de retraite, ainsi que des renseignements connexes en vous reportant au diagramme de gouvernance à <https://egliseunie.ca/ressources/vie-en-paroisse/administration/> (cliquez sur « Régime de retraite »). (en anglais, [Benefits Centre Document Library](#))



© Timothy Epp | Dreamstime.com

Investissement responsable

Le Conseil de retraite, ses comités et son personnel s'efforcent continuellement d'améliorer les activités d'investissement responsable et d'engagement actionnarial. Le Régime de retraite est devenu signataire en 2017 des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies et il dépose chaque année des rapports sur ses activités.

Le Régime s'est associé aux activités d'engagement actionnarial de l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE) auprès de plusieurs sociétés, notamment les suivantes :

- SHARE a demandé à la **Bank of America** d'indiquer quels sont ses plans pour faire face aux risques liés au climat et plusieurs secteurs clés sur lesquels elle pourrait concentrer ses efforts : amélioration des objectifs de financement des activités à faible intensité de carbone, politiques sectorielles pour les secteurs à forte intensité de carbone et harmonisation avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cet engagement se poursuivra en 2020.
- Le méthane est un gaz à effet de serre extrêmement puissant dont il est possible de réduire considérablement les émissions à l'aide des technologies et des méthodes de gestion actuelles. SHARE, avec le Régime de retraite et d'autres investisseurs, a pris contact avec la société **Canadian Natural Resources Limited (CNRL)** pour lui demander une réunion dans le but de l'informer la société sur une discussion que nous avons eue avec les signataires de la Methane Guiding Principles

Initiative et d'entendre ce qu'elle a à dire sur ses plans de mesure et de réduction du méthane. En 2019, CNRL a annoncé un objectif ambitieux à long terme de « zéro émission nette » dans ses activités d'exploitation de sables bitumineux. Nous poursuivons notre engagement en 2020 afin d'obtenir d'autres objectifs plus précis de réduction du méthane à plus court terme et sur la mise en œuvre.

- Au nom du régime de retraite, SHARE a déposé une proposition auprès de **Dollarama** demandant à la société de rendre compte aux actionnaires des mesures qu'elle prend pour cerner les effets négatifs des mauvaises pratiques constatées dans sa chaîne d'approvisionnement sur les droits de la personne et intégrer les conclusions à la prise de décisions afin de prévenir ces effets. Dans une série de réunions subséquentes, la société a annoncé qu'elle comptait engager une personne supplémentaire pour faire enquête auprès de ses fournisseurs et réviser son code de conduite pour ses fournisseurs. Toutefois, la société n'instaure pas de mesures importantes pour contrer le phénomène du travail forcé et les mauvaises pratiques de recrutement de la main-d'œuvre dans sa chaîne d'approvisionnement. Lors de son assemblée générale annuelle de 2019, Dollarama a présenté son premier rapport ESG (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance) qui contenait certains renseignements sur sa diligence raisonnable en matière de droits de la personne. Par la suite, la société a confirmé qu'elle avait amorcé la révision de son code de conduite de façon à aborder de manière plus explicite la question du travail



© Aqrus Febriyant | Dreamstime.com

forcé, et qu'elle avait lancé la phase d'essai de son nouveau programme d'audit social. Nous pensons que les nouvelles divulgations ESG de la société et les mesures de diligence raisonnable sont une étape positive, mais nous poursuivrons le dialogue afin de parvenir à des solutions durables et à long terme concernant les risques liés aux droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement de la société.

- SHARE a demandé à **Pembina Pipeline** de suivre de plus près ses propres activités destinées à améliorer les mesures de prévention des déversements et leur bilan à cet égard. La société a publié son premier rapport de durabilité, qui contenait des renseignements que SHARE avait demandés sur l'intégrité du pipeline (p. ex. au sujet de l'intensité des déversements). La société a indiqué qu'elle avait atteint son objectif de zéro déversement à déclarer en 2017 et précisé qu'elle mettrait à jour ses mesures du rendement en matière de durabilité en 2019. SHARE assurera un suivi auprès de la société sur les progrès qu'elle aura réalisés en 2020.
- En collaboration avec Investors for Opioid and Pharmaceutical Accountability, SHARE a écrit à **Pfizer** pour lui faire part de ses préoccupations concernant sa surveillance et sa gouvernance des risques liés aux opioïdes. Au vu du nombre d'actions en justice intentées contre Pfizer du fait de son rôle dans la crise des opioïdes, la lettre demandait à la société d'inclure explicitement la responsabilité des frais juridiques dans le calcul des paramètres liés à la rémunération des dirigeants. L'exclusion de ce type de coûts protège les dirigeants des sanctions financières associées à un litige au moment où les investisseurs en ressentent l'impact sur les recettes de l'entreprise. La lettre demandait également à la société de s'engager à nommer un président du conseil indépendant, entre autres réformes de gouvernance. En 2020, SHARE poursuivra ses rencontres avec Pfizer afin d'aborder l'ensemble des problèmes que nous avons soulevés.
- Au nom du Régime de retraite, SHARE a déposé auprès de **TC Energy** une proposition des actionnaires concernant les droits des Autochtones, demandant à la société de s'attaquer aux lacunes de sa politique et de sa gestion des risques touchant les droits des Autochtones, au Canada comme à l'étranger. En réponse à notre proposition, TC Energy a fourni nettement plus de renseignements sur son site Web en ce qui a trait à l'approche adoptée avec les peuples autochtones et elle a publié une politique très attendue sur les relations avec eux. Toutefois, la société ne dispose toujours pas des caractéristiques essentielles de la compétence dans ce domaine, notamment la formation ou l'expertise du conseil d'administration et l'intégration de la connaissance des droits des Autochtones dans tous les services et centres de décision de la société. Notre proposition des actionnaires, présentée par Carmen Lansdowne, a obtenu un appui de 10,2 % des actionnaires et les discussions avec la société se sont poursuivies. SHARE maintiendra ses efforts relatifs à cet engagement en 2020.



© Aqnus Febriyant | Dreamstime.com

Évaluation actuarielle

La dernière évaluation actuarielle déposée pour le Régime a été réalisée au 31 décembre 2017. Une évaluation actuarielle était en cours de réalisation au 31 décembre 2019, laquelle sera déposée auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Selon les estimations régulières, l'évaluation devrait confirmer que le Régime est pleinement capitalisé. Il n'aura pas à soumettre d'autre évaluation actuarielle d'ici trois ans, ce qui assure trois années de stabilité des cotisations et des prestations.

Politique de financement

Les nouvelles règles qui encadrent les régimes de retraite à prestations déterminées (RRPD) enregistrés en Ontario sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2018. Le nouveau cadre qui porte sur la capitalisation remplace la priorité actuelle de capitalisation sur une base de solvabilité par une capitalisation améliorée sur une base de continuité. C'est pourquoi le Conseil de retraite et le Comité consultatif du Régime de retraite ont élaboré une politique de financement que l'Exécutif du Conseil général a approuvée en mai 2020. (lien : [Funding Policy](#), en anglais).

L'énoncé des politiques et des procédures de placement (SIPP)

On a actualisé l'énoncé des politiques et des procédures de placement afin de tenir compte de la composition actuelle de l'actif (lien : [Statement of Investment Policies and Procedures](#), en anglais).

Recommandations relatifs à l'examen de la gouvernance

Les mandats du Conseil de retraite, du Comité d'investissement et du Comité consultatif du Régime de retraite ont été mis à jour. Nous révisons régulièrement ces documents afin de nous assurer qu'ils reflètent les pratiques exemplaires actuelles (lien : [documents](#) en anglais).

Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs

Un groupe de travail composé de membres du Conseil de retraite, du Comité consultatif du Régime de retraite et du Comité d'investissement a examiné la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs et recommandé des modifications sur la mise à jour du document. La déclaration révisée a été adoptée par le sous-exécutif du Conseil général en avril 2019 (lien : [Statement](#), en anglais).

DONNÉES FINANCIÈRES

États financiers

État de l'actif net disponible pour les prestations		
Au 31 décembre (montants en milliers de dollars)		
	2019	2018
Actif		
Placements	1 507 940 \$	1,373,004 \$
Encaisse	10 526	17,102
Sommes à recevoir	2 128	2,142
Intérêts courus et dividendes à recevoir	5 669	4,939
	1 526 263	1,397,187
Passif et fiducie		
Sommes à payer et charges à payer	3 038	2 464
	3 038	2 464
Actif net disponible pour les prestations	1 523 225 \$	1 394 723 \$

État de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations		
Au 31 décembre (montants en milliers de dollars)		
	2019	2018
Actif net disponible pour les prestations au 31 décembre (montants en milliers)	1,394,723 \$	1 470 589 \$
Écart positif		
Gain net sur vente de titres de placement	39 810	38 872
Variation des gains nets latents (pertes nettes latentes) dans l'année	94 147	(106 902)
Variation de la juste valeur des placements	133 957	(68 030)
Revenu de placements	48 612	48 412
Cotisations		
Employeurs	12 439	12 653
Membres	8 304	8 525
	203 312	1 560
Écart négatif		
Paiement des rentes	63 311	62 481
Remboursements	3 467	5 127
Charges administratives, de projet et de placement	8 032	9 818
	74 810	77 426
Variation de l'actif net disponible pour les prestations	128 502	(75 866)
Actif net disponible pour les prestations en fin d'année	1 523 225 \$	1 394 723 \$

Analyse financière

Rendement de la caisse de retraite

En 2019, le Régime a enregistré une forte remontée des rendements.

Le taux de rendement de l'investissement en 2010 a atteint 13,4 %, un rendement supérieur de 0,3 % à notre objectif de référence et bien meilleur que celui de -1,5 % obtenu en 2018. Le rendement élevé de 2019 a également été surprenant parce que le niveau de risque du fonds de pension a été diminué grâce à une affectation plus importante aux titres à revenu fixe. Au début de 2019, la composition de l'actif a été modifiée comme suit : 55 % de titres à revenu fixe et de liquidités/45 % d'actions, au lieu de 40 % de titres à revenu fixe et de liquidités/60 % d'actions. En 2019, le Comité d'investissement a passé beaucoup de temps à analyser les points faibles du rendement et concentré son attention sur l'affectation aux actions étrangères. Fin 2019, le Comité d'investissement a adopté un plan d'action qui prévoit la mise en œuvre de changements dans l'affectation aux actions étrangères en 2020. Il a également augmenté ses placements dans l'immobilier en s'engageant à verser 20 millions de dollars à un fonds de biens immobiliers multirésidentiels. Aucun nouvel engagement n'a été pris en ce qui concerne les placements privés, mais le Régime a continué d'investir avec ses affectations actuelles. Les rendements tirés du capital-investissement continuent de dépasser les attentes. L'année a pris fin dans un contexte où peu d'économistes craignent une récession imminente.

Début 2020, les perspectives financières étaient très solides, et en février, les marchés boursiers ont atteint des sommets historiques. En mars, la pandémie a entraîné la plupart des économies et des marchés dans une spirale descendante. Fin mars, les banques centrales et les gouvernements ont pris les mesures nécessaires en fournissant des prestations à ceux qui en avaient besoin et en augmentant les liquidités de façon à permettre au système financier de fonctionner.

En juin 2020, les marchés se sont quelque peu redressés parce que les gens ont commencé à croire à l'atténuation de la pandémie. En fin de compte, les risques de cette pandémie ne seront pas éliminés tant qu'un vaccin ne sera pas distribué. Au cours de cette période, le Comité d'investissement s'est surtout efforcé de comprendre l'exposition du fonds de pension à la pandémie, les secteurs dans lesquels il y a des pertes possibles et les stratégies d'atténuation éventuelles. Jusqu'à présent, le Comité d'investissement n'a pas eu à

Catégorie de placement	2019	2018	2017
Revenu fixe canadien	46 %	33 %	28 %
Revenu fixe mondial	6	6	7
Actions canadiennes	12	20	22
Actions mondiales	10	12	14
Actions américaines	13	17	16
Immobilier	6	6	6
Créances privées	1	1	2
Placements privés	5	4	3
Investissement au comptant	1	1	2
	100 %	100 %	100 %

Revenu fixe canadien – principalement des obligations gouvernementales et de sociétés

Revenu fixe mondial – principalement des obligations gouvernementales et de société émises dans d'autres pays que le Canada

Actions – principalement des actions de grandes sociétés (ayant une capitalisation boursière de plus de 500 millions de dollars)

Immobilier – fonds communs canadiens, diversifiés selon la situation géographique et le type de propriété

Créances privées – principalement des prêts garantis consentis des sociétés, semblables aux prêts bancaires

Placements privés – actions et créances investies au sein d'un groupe diversifié de petites et moyennes entreprises

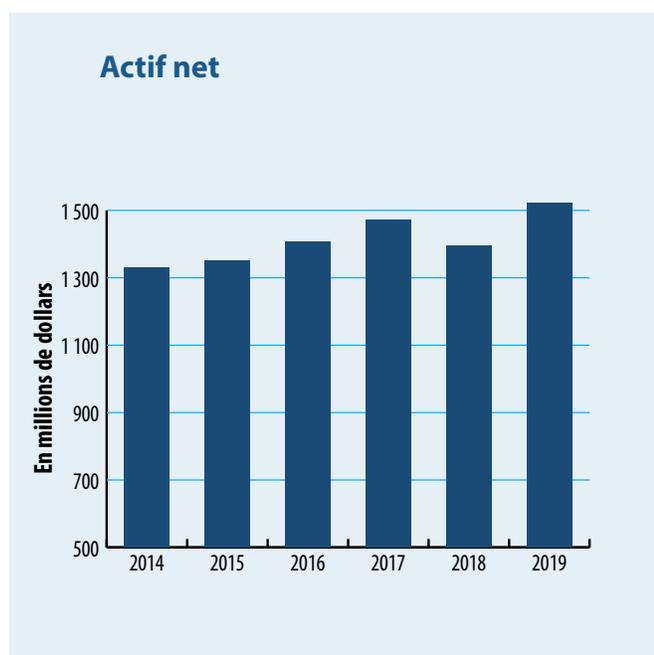
Investissements au comptant – inclut les certificats de placement garantis, les bons du Trésor et l'encaisse

prendre de mesures supplémentaires pour atténuer les pertes. Malheureusement, tant que la pandémie se poursuit, l'évaluation actuarielle des actifs du fonds pourrait subir un impact négatif, en particulier en cas de deuxième vague de contamination. Du côté positif, le Régime a bien accordé une hausse des prestations en 2020, ce que les membres ont dû voir sur leur compte bancaire début avril. Jusqu'à cette date en 2020, selon les estimations, le Régime demeure capitalisé à 100 % sur une base de solvabilité et de continuité de l'exploitation.

Les actifs du Régime sont placés selon une approche prudente de l'investissement, l'objectif étant d'assurer à long terme des prestations stables aux membres. Comme il a été indiqué plus haut, au début de l'année 2019, la répartition des actifs a été modifiée, puisqu'on est passé de 40 % de titres à revenu fixe et de liquidités/60 % d'actions à 55 % de titres à revenu fixe et de liquidités/45 % d'actions, et. Les rendements élevés des actions au quatrième trimestre de 2019 ont entraîné une surpondération de 2 % des actions dans la composition de l'actif en fin d'année. Compte tenu des conditions de marché difficiles au premier trimestre de 2020, le Comité d'investissement n'a pas procédé activement à un rééquilibrage. La surpondération en actions se situe tout à fait dans la fourchette acceptable selon l'énoncé des politiques et procédures de placement.

Le fonds de pension à 6 % de ses actifs dans l'immobilier, soit 2 % de moins que son objectif. Cette année, la part de l'immobilier n'a pas changé, les nouveaux placements et les plus-values compensant les ventes d'actifs. Comme il a été mentionné, le fonds de pension a versé 20 millions de dollars à un fonds immobilier canadien qui investit dans des propriétés multirésidentielles, ce qui contribuera à rapprocher l'affectation à l'immobilier de son objectif. Comme le fonds de pension est légèrement au-dessus de son objectif d'affectation au capital-investissement, aucun engagement supplémentaire n'a été pris en 2019, et il n'est pas envisagé d'en prendre en 2020. Enfin, le fonds de pension met fin progressivement à ses affectations actuelles aux créances privées. Il pourrait ajouter des engagements à cet égard à l'avenir, tandis qu'il modifiera ses affectations aux titres à revenu fixe.

La valeur financière de nos actifs a augmenté de 129 millions de dollars en 2019, les gains sur les placements et les contributions ayant plus que compensé les versements effectués au titre des pensions.



Rendement actuariel

Selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, notre capitalisation est demeurée solide en 2018.

Lorsqu'on procède à une évaluation actuarielle du Régime selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, on suppose que le Régime de retraite et les investissements dans le fonds de pension se maintiendront à très long terme. La valeur actuarielle de l'actif comprend les investissements dans le fonds de pension et la valeur actuelle des cotisations futures. On tient également compte de la moyenne du revenu de placements de façon à ce que, si un gain important ou une perte importante se produit une année donnée, cela n'influe pas outre mesure sur le résultat. Le passif actuariel est la valeur actuelle des paiements futurs aux retraités, ce qui signifie qu'une baisse des taux d'intérêt accroît le passif calculé et affaiblit la capitalisation du Régime.

Depuis 2014, le Régime a été en position excédentaire selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation où l'actif est supérieur au passif actuariel. Cet excédent résulte des changements dans les taux de cotisation et les prestations, et des rendements positifs des placements. Le Régime a maintenu cette position à la fin de 2019, l'actif dépassant le passif actuariel d'un montant estimé à 250 millions de dollars. L'excédent a diminué en 2019 car le passif a augmenté plus que l'actif. Cela s'explique par les prévisions à la baisse de

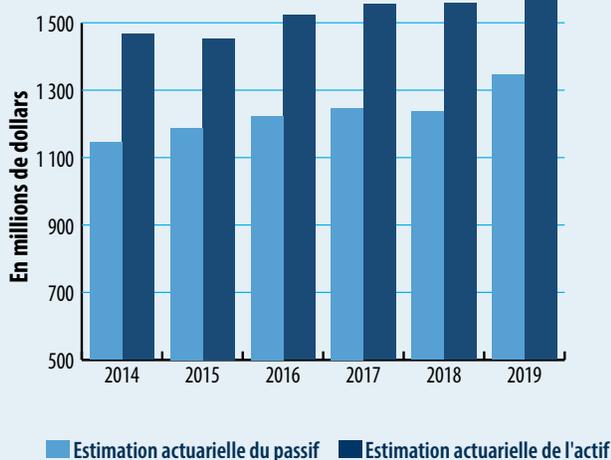
rendement de l'actif, la faiblesse des taux d'intérêt et l'accroissement de l'âge au décès (durée de vie). La valeur de l'actif est lissée lorsque les gains de placement sont répartis sur plusieurs années, ce qui atténue l'effet d'une forte augmentation de la valeur de l'actif comme ce fut le cas en 2019.

Selon l'hypothèse de la liquidation, on estime que le Régime est capitalisé à près de 115 % (actif supérieur au passif). Le Régime est à maturité, ce qui signifie qu'il y a plus de membres retraités que de membres actifs. Les cotisations ne couvrent que 31 % des montants versés pour les prestations, les placements devant couvrir le reste. Au fil du temps, les montants versés pour les prestations continueront d'augmenter, et les cotisations, de baisser, contraignant le Régime à dépendre davantage des placements pour couvrir ses besoins de liquidités.

Audit du Régime

En 2019, le Conseil de retraite a de nouveau retenu les services de la firme de comptables agréés PricewaterhouseCoopers LLP pour auditer le Régime de retraite. La firme a audité les états financiers à usage spécial au 31 décembre 2019 et pour l'année écoulée. Le Régime est également soumis à un examen actuariel régulier et continu.

Selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation



Le Centre d'avantages sociaux

Le Centre d'avantages sociaux assure la gestion au quotidien des opérations liées aux régimes de retraite et d'avantages sociaux. Vous pouvez communiquer avec le Centre par téléphone en composant le 855-647-8222 ou le 905-480-8222, ou par courriel en écrivant à :

Benefits@united-church.ca

Disability@united-church.ca

Pension@united-church.ca

Des employés de l'Église Unie travaillent au Centre, qui se trouve au Bureau du Conseil général in Toronto.

Services spécialisés

Voici les autres services que le Conseil de retraite utilise constamment pour honorer son obligation fiduciaire envers les membres du Régime et assurer la diligence raisonnable :

- L'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE, <https://share.ca>) – SHARE est un chef de file au Canada dans le domaine des services, de la recherche et de l'éducation relatives à l'investissement responsable. SHARE fournit également au Conseil de retraite des services de vote par procuration et d'engagement actionnarial. Collaborer avec SHARE permet au Conseil de tirer parti des actifs du fonds de pension combinés à ceux d'autres clients afin qu'un plus grand nombre d'actifs gérés pèsent plus lourd dans les discussions avec les sociétés. Lorsque c'est possible, l'engagement se fait de manière œcuménique ou en partenariat avec d'autres investisseurs qui partagent les mêmes préoccupations ou les mêmes valeurs.
- BMKP Law – La firme Brown Mills Klinck Prezioso LLP fournit des services juridiques au Régime de retraite, notamment, s'il y a lieu, des mises à jour juridiques et des modifications au Régime, ainsi que des conseils juridiques.
- Mercer – La firme Mercer fournit des services actuariels et de consultation au Régime, y compris le suivi de sa capitalisation. Elle participe également aux réunions du Comité consultatif du Régime de retraite afin de fournir une analyse des changements législatifs tels que les nouvelles exigences de l'Ontario en matière de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées.



Politique de financement

La Politique de financement a été rédigée aux fins de sa conformité à la Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs du Régime de retraite. La Politique donne des lignes directrices aux membres du Conseil de retraite et à ses représentants pour la prise de décisions concernant la composition de l'actif, les hausses (ou les baisses) des prestations et les niveaux de cotisation. Les règles relatives à la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées (PD) enregistrés en Ontario ont changé depuis le 1er mai 2018. C'est pourquoi le Conseil de retraite et le Comité consultatif du Régime de retraite a revu et révisé la Politique de financement. L'exécutif du Conseil général a approuvé la Politique révisée le 25 mai 2020 (lien : [Funding Policy](#), en anglais).

Énoncé des politiques et des procédures de placement

L'Énoncé des politiques et des procédures de placement est un document exigé pour tous les régimes de retraite enregistrés en Ontario. Il est soumis à un examen annuel, et toute modification doit être déposée auprès de l'organisme de réglementation.

Tous les membres et employeurs qui participent au Régime peuvent consulter en ligne l'énoncé (lien : [Statement of Beliefs and Guiding Principles](#), en anglais).



Vous tenir informés

Les communications du Conseil de retraite et de l'Unité des ministères et de l'emploi visent à vous informer sur votre fonds de pension et les efforts que déploie le Conseil de retraite pour s'assurer que le Régime est sûr. En dépit des nombreuses difficultés auxquelles se heurtent tous les régimes de retraite à prestations déterminées, les membres (actifs et retraités) disposent d'un régime géré de manière responsable par de nombreux bénévoles talentueux et supervisé par un Conseil de retraite qui met tout en œuvre pour que les promesses faites aux membres au sujet des prestations de retraite soient tenues.

Nous avons conçu quelques outils différents pour vous transmettre l'information sur les pensions.

Connex

Connex est le bulletin trimestriel de l'Unité des ministères et de l'emploi. Il contient des renseignements sur les thèmes suivants :

- la retraite,
- les avantages sociaux,
- la rémunération et
- l'appui à la vocation du personnel ministériel.

La partie de *Connex* qui concerne la retraite comprend une rubrique intitulée « UNE DISCUSSION FRANCHE sur notre Régime de retraite », laquelle contient des renseignements sur certaines des questions les plus souvent posées par les membres.

Les employeurs et les membres actifs et retraités reçoivent actuellement par la poste un exemplaire imprimé de *Connex*. Nous nous efforçons actuellement d'établir une liste des adresses de courrier électronique afin que les membres qui le souhaitent puissent recevoir le bulletin par cette méthode. Nous vous remercions de votre patience alors que nous développons la capacité de respecter vos préférences de courrier.

Pour mettre à jour votre adresse postale

Membres actifs : informez votre administrateur de paye.

Membres retraités : adressez-vous à MinistryandEmployment@united-church.ca, ou laissez un message au 1-800-268-3791, poste 3031.

Séminaires en ligne

Le personnel de l'Unité des ministères et de l'emploi a actualisé les séances en ligne de séminaires. Au lieu de cibler uniquement les membres du personnel qui s'approprient à partir à la retraite, le séminaire d'information sur la retraite s'adresse maintenant à tous les membres du Régime. Informez-vous sur la protection que vous assure le Régime, sa gouvernance et l'investissement responsable de ses fonds, et sur tout ce que vous devez savoir tandis que vous accumulez des prestations au cours de vos années d'activité.

Offerts en collaboration avec United in Learning, les séminaires en ligne sont régulièrement suivis par un groupe diversifié d'employés et de dirigeants bénévoles (trésoriers, membres de comités M&P) et il est possible d'y accéder virtuellement par le portail AdobeConnect. L'interactivité est un moyen extraordinaire d'obtenir des réponses aux questions que l'on peut se poser et de s'informer auprès des autres membres et du personnel de l'Unité des ministères et de l'emploi. **La prochaine date de présentation du séminaire d'information sur la retraite est le 15 septembre 2020.**

Si vous ne pouvez pas vous joindre à nous en direct ou si vous souhaitez revoir des séminaires antérieurs, des enregistrements sont disponibles sur la page des séminaires enregistrés (lien : [Recorded Webinars](#), en anglais).

Le Rapport annuel

Le Rapport annuel du Régime de pensions n'est plus imprimé, mais il est disponible en PDF dans le fonds documentaire du Centre d'avantages sociaux à <https://egliseunie.ca/ressources/vie-en-paroisse/administration/> (cliquez sur Régime de retraite).

Si vous désirez recevoir une copie du rapport, communiquez avec l'Unité des ministères et de l'emploi comme suit :

- envoyez un courriel à MinistryandEmployment@united-church.ca en indiquant comme objet « Rapport annuel du Régime de retraite »;

- laissez un message au 1-800-268-3781, poste 3031. Veuillez donner votre nom (en épelant votre nom de famille), l'adresse postale de votre domicile et le code postal;
- écrivez-nous au bureau du Conseil général—dont l'adresse se trouve à la dernière page du présent rapport; veuillez inscrire « Rapport annuel du Régime de retraite » sur votre enveloppe afin de faciliter l'acheminement.

Nous pouvons vous envoyer n'importe quelle ressource produite par l'Unité des ministères et de l'emploi; il suffit de communiquer avec nous par l'une ou l'autre des méthodes susmentionnées.



© Aqrus Febriyant | Dreamstime.com

Conseil de retraite

Pasteur Mitchell Anderson, BA (spécialisé), MBA, MDiv (spécialisé)

Sharon Aylsworth, BA (spécialisé)

David Gilliland, BMath, FSA, FCIA, CFA, MAAA, CERA

Douglas D. Greaves, HBA, CFA, ICD.D

Pasteur Hae-Bin Jung, BA, MDiv, MTS

Kit (Kathleen) Loewen, BSc, BEd, MEd

Katharine Preston, MBA, BEng

Marcus Robertson (président), BSc (spécialisé), MSc, FSA, FCIA

Joanne Wilson, BSc, MBA

Comité consultatif du Régime de retraite (CCRR)

James Clarkson, CPA, CA

Audrey Forbes, BAS, CEBS, MPA

Caroline L. Helbronner, BA, LLB

Steven McCormick, BA

Marcus Robertson, BSc (spécialisé), MSc, FSA, FCIA (rep., Conseil de retraite)

Anne Soh (présidente), FSA, FCIA

Jacques Tremblay, FCIA, FSA, MAAA

Comité d'investissement

Douglas D. Greaves, HBA, CFA, ICD.D (rep., Conseil de retraite)

Andrew (Andy) Greene, MA, CIM, CAIA

Asif S. Haque, MA, CFA

David Kaposi, CFA

Claire Kyle, CFA

Deborah Leckman (présidente), MBA, CFA

Sean Macaulay, CFA

William (Bill) Mackenzie, ICD.D

James B. Walker, BComm, LLB

Mary Anne Wiley, CFA

Kathleen Wylie, CFA

Soutien du personnel

Pasteur Alan Hall, directeur, Ministères et emplois

Erik Mathiesen, directeur, Finances

David Dawrant, gestionnaire principal, Administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux

Shenagh Rosa, gestionnaire, Conformité des pensions et Communications

Derek Hurst, gestionnaire du fonds de retraite

Stefanie Uyesugi-Cooper, Participation des membres, Régimes de retraite et d'avantages sociaux

Hayley George, Participation des membres, Régimes de retraite et d'avantages sociaux



© Guoqiang Xue | Dreamstime.com

Le présent rapport vous est destiné, à vous, membres du Régime de retraite. Il nous permet de rendre compte de la gestion des ressources que vous nous avez confiées. Nous mettons tout en œuvre pour continuer à mériter votre confiance.

Nous vous remercions de votre service loyal au sein de l'Église Unie comme au sein des ministères, organisations et communautés locales. Ensemble, nous partageons l'engagement de célébrer la présence de Dieu, de vivre avec respect dans la Création, d'aimer et de servir les autres, de rechercher la justice et de résister au mal, et de proclamer Jésus.

Veillez noter que, pour économiser du papier et réduire les frais d'impression et de distribution par la poste, le Rapport annuel du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada est principalement diffusé en ligne.

Si vous désirez poser des questions ou formuler des commentaires, ou si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé du Rapport, veuillez communiquer avec l'Unité des ministères et de l'emploi :

The United Church of Canada / L'Église Unie du Canada
l'Unité des ministères et de l'emploi
Retraite et avantages sociaux
3250, rue Bloor ouest, bureau 200
Toronto (Ontario) M8X 2Y4

1-800-268-3781, poste 3031
PensionBoard@united-church.ca

Indiquez votre nom et votre adresse postale complète.



The United Church of Canada/L'Église Unie du Canada
Conception : Diane Renault-Collicott, Graphics and Print
La version anglaise du rapport est disponible en ligne à www.united-church.ca

Photo de couverture : © Guoqiang Xue | Dreamstime.com
Autres photos : Dreamstime.com. Les mentions de sources complètes apparaissent sur les illustrations.

Imprimé au Canada 200029

